



Le Carnet de bord professionnel



Un compagnon de route qui vous suit dans chaque moment de votre parcours professionnel !

Une nouvelle convention pour 2018

Suite à la signature d'une nouvelle convention entre l'APEF asbl et l'ONE en décembre 2017, le projet Carnet de bord professionnel et ses actions support Qualifesc sont reconduits **du 1^{er} janvier jusqu'au 15 décembre 2018**. Le Carnet de bord professionnel devient la porte d'entrée vers les actions Qualifesc, qui viennent directement en appui à l'utilisation de ce dernier.

Le Carnet de bord professionnel

C'est un [outil à destination des professionnel\(le\)s des milieux d'accueil d'enfants](#) reconnu par l'ONE, tous secteurs confondus (privé et public). Véritable outil de réflexion et de construction personnelle, il permet aux travailleurs de se positionner dans et par rapport à leur parcours professionnel, au sens large du terme. Ce Carnet de bord se veut donc être un guide pour accompagner une évolution professionnelle.

Elaboré sous forme d'une farde composée de [fiches développant chacune une thématique précise](#) (les compétences, la formation, la législation...), le Carnet de bord comprend de nombreux espaces de réflexion et de notes personnelles. Un intercalaire spécifique permet notamment d'y annexer les attestations de formations, ainsi que tout documents intéressants à conserver.

Pour faciliter son utilisation, l'APEF asbl, les partenaires sociaux et l'ONE invitent les milieux d'accueil et les opérateurs de formation à l'intégrer dans leurs démarches (plan de formation, entretien d'évolution, recueil de besoins et d'attentes en matière de formation...) tout en respectant le fait qu'il s'agit d'un outil personnel et propre à chaque professionnel qui doit faire le choix volontaire de l'utiliser.



Le Carnet de bord peut être téléchargé entièrement ou fiche par fiche sur www.moncarnetdebord.be. Pour (re)commander des Carnets de bord gratuitement, vous pouvez remplir le [bon de commande en ligne](#). Le nouveau site internet du Carnet de bord est en cours de construction et sera disponible très prochainement.

Le lien entre Carnet de bord et Qualifesc

Pour bénéficier d'un financement Qualifesc, l'institution ex-FESC doit :

1. S'engager à présenter le Carnet de bord à tous ses travailleurs concernés et à les sensibiliser à son utilisation.
2. Démontrer qu'il y a un lien entre sa demande et l'utilisation du Carnet de bord :
 - **En quoi l'utilisation du Carnet de bord a été un appui à l'élaboration de la demande ?**
 - **En quoi le financement octroyé pour l'action demandée va contribuer à l'utilisation du Carnet de bord par les travailleurs de l'institution ?**
 - Exemple : via la fonction de référent formation ou la mise en place d'un tutorat

Sur base des explications fournies dans chaque formulaire et acte de candidature par l'institution ex-FESC, le Fonds se positionnera sur la demande.

Qui peut introduire une demande au Projet Qualifesc?

- Toute institution ex-FESC (secteur privé et public)
- Toute organisation syndicale reconnue pour le secteur des milieux d'accueil d'enfants ou dans le secteur couvert par les institutions ex-FESC
- Toute fédération d'employeurs reconnue pour le secteur des milieux d'accueil d'enfants ou dans le secteur couvert par les institutions ex-FESC

Tous les travailleurs de l'institution ex-FESC peuvent recevoir un Carnet de bord, mais seuls ceux affectés au moins en partie et de manière régulière à une activité FESC peuvent avoir accès aux actions Qualifesc.





Le Carnet de bord professionnel



Toutes les actions Qualifesc toujours disponibles

Hormis le lien manifeste avec le Carnet de bord, les conditions d'accès 2018 des actions Qualifesc proposées restent fondamentalement les mêmes que l'année passée. Seules les conditions financières sont susceptibles d'avoir changé.

Les **deux thématiques de formation prioritaires** sont désormais :

- le plan de formation (le référent formation)
- le tutorat (le tuteur)

Pour plus de détails, consultez [l'annexe 1](#).

ACTIONS COLLECTIVES	ACTIONS INDIVIDUELLES
<ul style="list-style-type: none">• Les formations Formapef sur site• Les Bourses actions formatives• Les Bourses embauche<ul style="list-style-type: none">○ Référent formation○ Suivi de formation○ Tutorat	<ul style="list-style-type: none">• Les formations Formapef individuelles• Le Remboursement des frais d'inscription• Le Bilan de compétence• Le dispositif Evolutio : le conseil en évolution professionnelle

Consultez toutes les fiches informatives disponibles sur www.qualifesc.be.

La concertation sociale obligatoire pour les bourses

L'institution doit introduire toute demande de bourse en concertation avec la délégation syndicale interne et l'équipe (ou à défaut avec les permanents syndicaux régionaux), car les celle-ci doit répondre à une démarche participative et concertée avec les organisations représentatives des travailleurs.

Autres outils disponibles pour la mise en place d'actions de formation collectives

A côté du Carnet de bord professionnel, l'APEF asbl a développé divers **outils en ligne** pour aider les institutions du secteur non marchand à mieux intégrer la formation et la concertation sociale dans leur projet institutionnel :

- le [Plan de formation](#)
- le service Competentia.be
- le [Répertoire d'Opérateurs de Formation](#) (ROF)
- la [concertation sociale](#)
- la [boîte à outils sur le tutorat](#)
- la [boîte à outils sur le bien-être au travail](#)
- ...

Pour plus de détails, consultez [l'annexe 2](#).



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'O.N.E.

CONTACT :

Jessica Fastenakel – Collaboratrice administrative
qualifesc@apefasbl.org – 02/227.22.43
Responsable : François Willemot

